

conférence

Les droits sociaux et le droit européen d'aujourd'hui à demain

par

**Jean-François
AKANDJI KOMBE**

Professeur à l'École de Droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Coordinateur du Réseau académique sur la Charte sociale européenne et les droits sociaux

mardi 9 décembre 2014

à 18 heures
amphithéâtre Simone Weil
5, allée Jacques Berque, Nantes

L'Europe se trouve aujourd'hui à un carrefour en ce qui concerne la place à accorder aux droits sociaux dans les ordres juridiques européens à vocation globale, autant que dans les ordres juridiques nationaux.

L'exacerbation de la logique économique du marché pour répondre à la crise économique et financière ainsi qu'à la crise des dettes souveraines, la remise en cause profonde des liens de solidarité qu'elle a entraîné, mais aussi des mécanismes de protection, ont fini par provoquer une demande de plus en plus forte non seulement de droits sociaux, mais de droits sociaux effectifs. Il y a là, selon nous, non seulement, un défi pour l'Europe juridique de demain, mais aussi un enjeu fort de redéfinition de l'identité politique de cette Europe, ainsi que de sa stratégie économique.

On ne peut cependant mesurer l'importance et la signification de ce défi qu'en retraçant, pensons-nous, l'histoire des droits sociaux sur le continent. Le terrain choisi pour retracer cette histoire sera le droit, que l'on prendra cependant garde à ne pas considérer pour lui-même mais dans sa relation avec la société qu'il représente.

L'hypothèse dont on partira est que les droits sociaux, en tant que construction juridique exprimant les nécessités de protection de l'être social, constituent un point de réflexion du droit européen dans son ensemble, des valeurs qui en sont le soubassement et qui l'animent ; que leur destin juridique, destin de (non)reconnaissance et/ou destin de (non)protection, possède une signification par delà le droit.

Afin de permettre la meilleure compréhension possible de « l'aujourd'hui », on commencera par l'histoire, « les droits sociaux dans la construction européenne » en somme : où l'on se penchera sur la fondation des Europes, l'Europe communautaire et celle du Conseil de l'Europe ; et où l'on tentera de prendre la mesure des vicissitudes des droits sociaux à travers les avancées de ces édifications européennes.

Ce socle de compréhension établi, on s'arrêtera au présent : pour constater qu'il est à la fois ambitieux et pluriel dans les textes consacrant les droits sociaux ; qu'il apparaît contrasté et, dans une large mesure, rétif aux droits sociaux dans l'application de ces textes, menacé de risque de blocage à force de contradictions.

Puis on s'attachera à évoquer l'avenir, incertain par définition, en insistant tout particulièrement sur l'importance de la volonté politique. La récente Conférence de Turin (17-18 octobre 2014) servira de trame à cette esquisse d'avenir.